



B C C A

# CERTIFICAT BENOR

délivré sur base des dispositions du Règlement d'Application pour la certification BENOR  
de sous-couches sous forme de membrane à base de liant bitumineux, TRA BB 311,  
à la société

**Soprema N.V.**

**Bouwelven 5, BE - 2280 Grobbendonk,**

pour la fabrication de produits avec la désignation suivante

**sous-couches sous forme de membrane à base de liant bitumineux  
(bitume polymère)**

fabriqués dans l'unité de production

**Soprema N.V.**

**Bouwelven 5, BE - 2280 Grobbendonk,**

en conformité avec les

**PTV-46-002**

Par la délivrance de ce certificat, BCCA déclare que, sur base de (I) l'examen initial des caractéristiques des produits sur base d'essais ; (II) l'évaluation initiale et l'acceptation de l'assurance qualité dans la production ; (III) le contrôle externe régulier de la mise en œuvre des processus d'assurance qualité et des schémas de contrôle convenus ; (IV) des essais de contrôle réguliers dans un laboratoire externe agréé, une confiance suffisante peut être accordée aux mesures prises par le titulaire du certificat pour garantir la conformité avec les prescriptions.

Le catalogue des produits BENOR (version 02 du 22 octobre 2018) fournit les données relatives au produit certifié. Ce document constitue une annexe au certificat et est authentifié par BCCA.

Sur base de l'attribution et du maintien du certificat, BCCA octroie au titulaire du certificat le droit d'utiliser la marque BENOR. La preuve de la livraison d'un produit sous la marque BENOR est fournie par une identification appropriée sur le produit ou, si cela s'avère impossible, sur l'emballage. L'utilisation de la marque BENOR ne dispense en aucun cas le titulaire du certificat de ses responsabilités relatives au produit livré.

La validité de ce certificat peut être vérifiée sur le site web [www.bcca.be](http://www.bcca.be).

**N° certificat BB-311-300-0002-01 | Valable du 28-05-2018 au 27-05-2023**

Délivré à Bruxelles, le 22 octobre 2018.

ir. B. De Blaere,  
Directeur Général

La marque BENOR est une marque collective déposée, propriété du Bureau de Normalisation (NBN). La certification BENOR est un système volontaire élaboré sur base d'un consensus entre parties prenantes et est une réponse à la demande de l'utilisateur d'avoir suffisamment d'assurance en ce qui concerne les aspects se rapportant p.ex. à la qualité, à la sécurité publique, à l'aptitude à l'emploi, à la santé et aux intérêts des utilisateurs finaux.

BELGIAN CONSTRUCTION CERTIFICATION ASSOCIATION ASBL

FONDATEURS: CSTC ET SECO

RUE D'ARLON 53, BE - 1040 BRUXELLES

TÉL. + 32 2 238 24 11

MAIL@BCCA.BE | WWW.BCCA.BE



Annexe au certificat BENOR  
BB-311-300-0002-01

**Catalogue des Produits**

Version 02 du 22 octobre 2018

Nom	Description *	Liant	Armature
SOPRAGLASS PB V3	V3 – PB	Bitume polymère	Voile de verre
SOPRAGLASS PB V4	V4 – PB		Voile de verre
SOPRAVAP PB ALU3	ALU3 – PB		Aluminium
SOPRAROCK PB P3	P3 – PB		Polyester
SOPRAROCK PB P4	P4 – PB		Polyester
VENTIGLASS PB 3	Sous-couche de répartition de vapeur – PB		Voile de verre
VENTIROCK PB 3	Sous-couche de répartition de vapeur – PB		Polyester

\* La terminologie correspond à celle reprise dans les Prescriptions Techniques PTV-46-002.

Cette annexe est valable tant que le certificat BENOR est valable.

Délivrée à Bruxelles, le 22 octobre 2018.



ir. B. De Blaere,  
Directeur Général

La marque BENOR est une marque collective déposée, propriété du Bureau de Normalisation (NBN). La certification BENOR est un système volontaire élaboré sur base d'un consensus entre parties prenantes et est une réponse à la demande de l'utilisateur d'avoir suffisamment d'assurance en ce qui concerne les aspects se rapportant p.ex. à la qualité, à la sécurité publique, à l'aptitude à l'emploi, à la santé et aux intérêts des utilisateurs finaux.